

Une empreinte environnementale si légère !

PAR HENRI PRADENC

Nos ancêtres ne l'avaient pas prévu : la terre crue qu'ils ont utilisée massivement pour construire leurs maisons se présente aujourd'hui comme un allié précieux dans la lutte que nous devons mener pour sauvegarder notre environnement.



Les artisans sont invités à contribuer à la rédaction des FDES.

En France la construction émet 20 à 33% des gaz à effet de serre, responsables de l'augmentation inexorable de la température sur le globe si nous ne réagissons pas. Une solution passe par le choix de matériaux qui en émettent peu. Tous les matériaux de constructions ne sont pas égaux en production de gaz carbonique (voir tableau). Mais la construction en terre reste celle qui laisse la plus faible empreinte carbone, surtout si la matière est au pied du chantier, ou à proximité (pas plus de 30 km de camion).

LE CARBONE DANS LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

La réglementation environnementale (RE 2020) qui prendra le relais en janvier 2021 de l'actuelle réglementation thermique (RT 2012, centrée sur la performance énergétique), portera également sur la performance carbone des bâtiments, à toutes les étapes de leur existence, de l'origine des matériaux utilisés jusqu'au démantèlement final, en passant par la construction et l'exploitation*.

Pour ce faire, les données caractérisant les matériaux et leur mise en œuvre doivent être consignées sur une *fiche de déclaration environnementale et sanitaire* (FDES), dans une base de données à la disposition des architectes et des bureaux d'étude, pour un choix de matériaux conforme aux performances réglementaires.

En matière de terre crue, il n'existe à ce jour qu'une fiche torchis (très défavorable en termes de performance) et une fiche briques de terre compressée. Aussi au sein de la Confédération Terre Crue (CTC) dont MPF est membre, la profession a-t-elle entrepris de réaliser des FDES présentant les

performances réelles de chaque technique: adobe, bauge, enduits, pisé, terre allégée, torchis.

L'appréciation du stockage de carbone dépend en effet de plusieurs éléments, par exemple des végétaux associés aux modes constructifs. Ainsi le bois et les fibres des murs en torchis, ou les fibres dans la bauge, la terre allégée ou encore en enduit, jouent le rôle de capteurs de gaz carbonique. Ils soustraient à l'atmosphère le carbone qu'ils ont accumulé pendant leur croissance et retiennent durant la vie du bâtiment, parfois plusieurs centaines d'années. C'est ainsi que le stockage du carbone freine le changement climatique.

Matériau	Réchauffement climatique (kgCO ₂ /t)	
	à la production	à long terme
Ciment CEM I	838	469
Chaux	689 - 776	158 - 349
Plâtre	140	
Sable	11	
Terre crue	0 - 5 - 10	

APPEL À CONTRIBUTIONS

Mais tout doit partir du terrain. Alain MARCOM, responsable du dossier FDES à la CCTC, lance un appel: « *Pour réaliser de bonnes FDES, nous avons besoin de beaucoup d'informations à introduire dans le logiciel qui déterminera l'impact environnemental de la technique considérée. Et je compte sur la participation des artisans pour faire remonter le maximum de données sur les processus qu'ils mettent en œuvre sur le chantier* ». ♦

*Stratégie Nationale Bas Carbone, adoptée en 2015.